

Image not found or type unknown



## Vente de parts nu\_propriété

Par **lydcle50**, le 16/09/2021 à 11:59

Bonjour,

Mon frère et moi sommes nu-proprétaires d'une maison dont ma mère est usufruitière à hauteur de 10 % (elle a 92 ans).

Mon frère souhaite racheter mes parts pour être l'unique nu-proprétaire. Je souhaiterais savoir si je devrais - du fait de l'usufruit à 10 % - prévoir 10 % d'abattement sur la valeur de mes parts ?

Bien cordialement

Par **Marck.ESP**, le 16/09/2021 à 12:01

Bonjour

Oui, la valeur de votre part est de 90%.

Par **lydcle50**, le 16/09/2021 à 12:14

Merci beaucoup, et bien entendu n'étant plus nu-proprétaire je ne perçois plus rien à la fin de l'usufruit ?

Par **Marck.ESP**, le 16/09/2021 à 18:33

Bien entendu... 😊

Par **lydcle50**, le 16/09/2021 à 18:52

Merci Marck,

Garder l'usufruit n'est donc pas intéressant pour moi, d'autant que la maison a beaucoup

augmenté et que je prévois déjà une belle plus-value.

Cordialement